



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2018

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, Georgette NALESSO et Charlotte THOMPSON. Messieurs Franck CHENAL, Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Anthony POCCARD-CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Monsieur Pierre JOUANNE. Madame Anne CROZET.
Absents :	Monsieur Christian HEBERT.

Le Maire procède aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. *Approbation de l'avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL*

Le Centre de gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

En raison de longues négociations intervenues, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion (COGE) qui lie la Caisse des Dépôts à ses tutelles, sur le plan national, le Centre de gestion n'a reçu que tout récemment, l'avenant à la dernière convention Caisse des Dépôts/Centres de gestion. Cet avenant prolonge le dispositif pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention proposée.

2. *Approbation de la convention avec Michel JOVET relative à la mise à disposition d'une parcelle communale pour l'installation de ruches*

Comme l'année précédente, Michel JOVET sollicite la mise à disposition d'une parcelle communale pour installer ses ruches.

Une convention de mise à disposition à titre gratuit est proposée pour une durée de 1 an au Conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Michel JOVET relative à la mise à disposition d'une parcelle communale pour l'installation de ruches.

3. *Approbation de la convention de souscription avec la fondation du patrimoine pour la restauration de la chapelle Saint Pierre et Saint Paul du Villaret*

La chapelle St Pierre et St Paul du Villaret est endommagée par des infiltrations liées aux aménagements réalisés autour de la chapelle. Ceux-ci bloquent la respiration de la chapelle et empêchent l'humidité de s'évaporer. Des travaux doivent être menés, ils sont chiffrés à 30 000 €.

Laurent TRESALLET explique que la Commune a fait appel à la Fondation du Patrimoine pour lancer une campagne de mécénat afin de récolter des fonds pour la restauration de la chapelle. Le dossier de la Commune a été retenu et une convention de souscription a été rédigée pour organiser la souscription.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention de souscription avec la fondation du patrimoine pour la restauration de la chapelle Saint Pierre et Saint Paul du Villaret.

II/ FINANCES

4. *Approbation des tarifs de l'eau et de l'assainissement*

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement de l'année 2017/2018 sont les suivants :

Tarifs de l'eau :

- parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Tarif de l'assainissement :

- parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période de juillet 2018 à juin 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

5. *Approbation des tarifs du Ski de fond – Gîte – Saison 2018 – 2019*

Les nouveaux tarifs proposés pour la prochaine saison d'hiver 2018 / 2019 pour le gîte d'étape et le ski de fonds s'établissent comme suit :

Proposition tarifs Gîte 2019			
GITE 2017/2018	Moyenne Saison	Haute Saison	Basse Saison
1ere nuit	21,50	26,50	16,00
2eme nuit	21,50	26,50	16,00
3eme nuit	21,50	26,50	16,00
nuits suivantes	19,50	24,50	14,00
Gîte complet (1 nuit)	585,00	735,00	420,00
Draps	9,50	9,50	9,50
Drap de bain	4,00	4,00	4,00
Salle	200,00	200,00	200,00
GITE 2018/2019	Moyenne Saison	Haute Saison	Basse Saison
1ere nuit	21,50	26,50	16,00
2eme nuit	21,50	26,50	16,00
3 eme nuit	21,50	26,50	16,00
nuits suivantes	20,00	25,00	14,50
Gîte complet (1 nuit)	600,00	750,00	435,00
Draps	9,50	9,50	9,50
Drap de bain	4,00	4,00	4,00
Salle	200,00	200,00	200,00

	Tarifs 2017/2018	Proposition pour 2018/2019
BADGES		
Nordic Pass National Adulte	200,00	210,00
Nordic Pass National Enfant	65,00	70,00
Nordic Pass Rhône Alpes Adulte	150,00	
Nordic Pass Rhône Alpes Enfant	45,00	
Nordic Pass Alpes du Nord Adulte		152,00
Nordic Pass Alpes du Nord Jeune		47,00
Nordic Pass 73 Adulte	118,00	122,00
Nordic Pass 73 Enfant	40,00	41,00
Support open pass	1,00	1,00
Nordic Pass Site Adulte	48,00	49,00
Cartes Hebdo. Adulte	31,00	31,00
Cartes Hebdo Enfant	15,50	15,50
journée Adulte	9,00	9,00
journée Enfant	6,00	6,00
1/2 journée Adulte Matin	7,00	7,00
1/2 journée Adulte A.Midi	7,00	7,00
1/2 journée Enfant Matin	4,00	4,00
1/2 journée Enfant Après-midi	4,00	4,00
Courts Séjours 2 Jours	15,00	15,00
Courts Séjours 3 Jours	22,00	22,00
Carte Clés Collèges	3,60	3,60
Journée Privilégiée	3,50	3,50
Journée groupe Adulte et Seniors	6,00	6,00
LOCATIONS		
Saison	77,00	77,00
Séjour Adulte	42,00	42,00
Séjour Enfant	22,00	22,00
Journée Adulte	11,00	11,00
Journée Enfant	7,50	7,50
1/2 journée Adulte	8,50	8,50
1/2 journée Enfant	6,00	6,00
2 jours Adulte	20,00	20,00
3 jours Adulte	29,00	29,00
Raquette jours	7,00	7,00
Raquette 1/2 journée	5,00	5,00
Location Clés Collèges	4,50	4,50
Scolaire	2,70	2,70
classe neige 1/2 journée	4,00	4,00
chaussures, bâtons	3,00	3,00
skis	5,00	5,00
Location résidents (4h)	5,00	5,00
Boissons 1	1,50	1,50
Boissons 2	2,50	2,50
Tout compris Adulte	72,00	72,00
Tout compris Enfant	37,00	37,00
Fartage	5,00	5,00

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs de Ski de fond et Gîte pour la saison 2018 / 2019.

6. Vote de la taxe de séjour

Laurent TRESALLET explique que l'article 44 de la loi de finances de 2017 modifie les conditions de vote de la taxe de séjour et institue un changement dans les tarifs de la taxe de séjour : les meublés de tourisme sans classement ou en cours de classement n'auront plus de tarif prédéfini.

A partir du 1er janvier 2019, le tarif des meublés de tourisme sans classement ou en cours de classement doit se calculer en fonction d'un taux défini par la Commune à appliquer au tarif hors taxe de la prestation d'hébergement par nuit et par personne (toutes personnes confondues – même mineures).

Au tarif ainsi calculé, il faudra ajouter la taxe additionnelle départementale de 10% et l'appliquer par nuit et par personne majeure chaque semaine pour définir le montant de la taxe de séjour à collecter et à reverser à la Commune.

Laurent TRESALLET relève que 80 propriétaires sont concernés par ce nouveau dispositif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le taux de 2,5% pour les meublés de tourisme sans classement à partir du 1^{er} janvier 2019.

III/ RESSOURCES HUMAINES

7. Création des postes saisonniers pour le service de micro-crèche – Automne 2018

Suite à la reconduction du service de micro-crèche à l'automne 2018, des postes saisonniers doivent être créés. Pour mémoire, l'ouverture est prévue 3 jours par semaine le lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 17h00.

Les postes créés seraient les suivants :

Poste d'auxiliaire de puériculture

Grade : Auxiliaire de puériculture

Temps de travail : 27 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée du 03/09/2018 au 05/12/2018

Poste de remplacement

Grade : Auxiliaire de puériculture

Temps de travail : 27 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée à partir du 22/10/2018 au 07/11/2018

Poste de restauration

Grade : Adjoint technique

Temps de travail : 6 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée du 03/09/2018 au 05/12/2018

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les postes proposés.

8. Création des postes saisonniers pour le service de la Garderie – Hiver 2018 / 2019

Comme tous les hivers, la commune recrute des agents saisonniers au sein de la structure club enfants « Le Chat Botté » afin de pouvoir accueillir les enfants du pays et les vacanciers.

Les postes créés seraient les suivants :

Poste d'adjoint de direction

Grade : Infirmière de puériculture (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 15/11/2018 au 30/04/2019

Postes d'auxiliaire de puériculture Halte-Garderie

Grade : Auxiliaire de puériculture (3 postes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 06/12/2018 au 26/04/2019

Postes d'animateurs Halte-Garderie

Grade : Adjoint territorial d'animation (3 postes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 06/12/2018 au 26/04/2019

Poste d'animateur coordinateur Centre de loisirs

Grade : Adjoint territorial d'animation (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 06/12/2018 au 26/04/2019

Postes d'animateurs Centre de loisirs

Grade : Adjoint territorial d'animation (2 postes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 06/12/2018 au 26/04/2019

Poste Restauration / Entretien des hameaux aux services techniques

Il est proposé de coupler les missions de ce poste de restauration avec le poste d'entretien des hameaux aux services techniques.

Grade : Adjoint technique territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 29/11/2018 au 23/11/2019

Postes de renfort

Poste de Renfort pour Noël et le mois de février (mobilisable en cas de montée rapide des effectifs et notamment lors des périodes de vacances scolaires)

Grade : Adjoint territorial d'animation (2 postes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 22/12/2018 au 06/01/2019

Contrat à durée déterminée : du 09/02/2019 au 10/03/2019

L'équipe sera complétée par Véronique BELLENGIER pour la gestion administrative de la structure.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les postes proposés.

9. Création des postes saisonniers pour le centre nordique

Comme chaque année, il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour le bon fonctionnement du Centre de Ski de Fond. Il est proposé de créer les postes suivants :

Pisteur secouriste principal

Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/11/2018 au 30/04/2019

Pisteur secouriste secondaire

Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 17/12/2018 au 14/04/2019

Agent d'accueil du centre de ski de fond

Grade : Adjoint Administratif Territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/11/2018 au 14/04/2019

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les postes proposés.

10. Création du poste saisonnier aux services techniques – Hiver 2018 2019

Comme chaque année, il est nécessaire de recruter un agent saisonnier pour le bon fonctionnement des services techniques durant la saison hivernale. Il est proposé de créer le poste suivant :

Agent technique polyvalent

Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/10/2018 au 31/03/2019

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le poste proposé.

11. Prolongation d'un poste administratif à temps plein

En remplacement de la mise à disposition pour convenance personnelle d'Isabelle NOZ, il est proposé de prolonger le poste de Kathia BUCHER sur une année supplémentaire.

Le poste créé serait le suivant :

Grade : Adjoint administratif territorial

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 01/10/2018 au 30/09/2019

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le poste proposé.

12. Prolongation du poste de Directeur des Services Techniques

Le contrat de 3 ans de Yohann JOURDIN se termine le 30 septembre 2018. Il est proposé de proposer un nouveau contrat de trois ans à Yohann JOURDIN à partir du 1^{er} octobre 2018 jusqu'en 2021.

Avec une abstention, le Conseil municipal valide la création du poste proposé.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ ***Prochain Conseil municipal***

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 24 septembre 2018.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.